

M. Benidickson: J'ai rarement vu un ministre aussi désireux d'éviter une question très simple et directe. Je lui ai demandé de dire quels étaient ces conseillers dont il a parlé dans sa déclaration du 4 février. Je lui ai demandé, en outre, si au lieu d'attaquer les gens de Brandon, il consentirait à les nommer. Autant que je puisse en juger, il doit vouloir parler du comité d'embauchage d'hiver à Brandon. Le comité d'embauchage d'hiver de Brandon, autant que je sache, est un organisme indépendant des partis politiques. Les membres du comité ont apparemment jugé peu souhaitable de faire engager les gens à coup de faveurs politiques par le directeur de la campagne électorale de l'honorable représentant de Marquette plutôt qu'en fonction des besoins. Évidemment ils ont publié une déclaration portant que la seule façon, à leurs yeux, d'assurer l'emploi efficace des fonds dépensés dans le parc pour atténuer le chômage consistait à recourir aux bureaux d'assurance-chômage.

J'ai posé au ministre une autre question très directe. J'ai le plus grand respect pour l'honorable représentant de Brandon-Souris, qui n'est pas à la Chambre pour s'expliquer, mais le ministre l'a mis en cause le 4 février en parlant de lui. Je demande maintenant en termes fort simples mais bien précis: le représentant de Brandon-Souris a-t-il adressé ces instances au ministre pour donner son assentiment à un nouveau programme avant ou après ce déploiement de publicité fait en janvier, avant ou après les plaintes formulées en décembre par le comité de l'emploi d'hiver de Brandon?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Je dois me borner, monsieur le président, à vous signaler que le 4 février, comme en fait foi la page 707 du hansard, j'ai déclaré:

Cependant, cet automne, vu la vigoureuse campagne de travaux d'hiver, mon bureau est entré en contact avec les députés de Marquette, Brandon-Souris et Dauphin, proposant qu'on mette tout en œuvre pour assurer que les cas les plus urgents reçoivent la priorité dans la région du parc national, indépendamment d'affiliations de parti.

L'honorable député a parlé de nouvelles de journaux. En jetant un coup d'œil sur certaines d'entre elles, je m'aperçois qu'elles sont toutes datées de janvier, le 12, le 14 et ainsi de suite. Quand j'ai déclaré que j'avais rencontré ces gens-là pendant l'automne, je ne voulais pas dire en janvier 1959. Je les ai rencontrés au cours de l'automne, mais pour dire la date exacte de la réunion il faudrait que je me reporte à mes dossiers. Je n'ai pas les renseignements sous la main.

M. Benidickson: L'article dont j'ai cité des passages ajoutait qu'en décembre, à la réunion du comité de l'emploi d'hiver de Brandon, le député de Brandon-Souris y a déclaré

qu'il n'était pas au courant de la situation ni de ce genre d'embauche au parc national de Riding-Mountain, et il a promis au comité qu'il convoquerait une réunion à son retour à Ottawa pour s'occuper de cette question. Le ministre devrait se rappeler cette circonstance particulière. Quand il fait entendre, au comité, que cela a été fait l'automne dernier, pour employer son expression, on penserait qu'il veut dire en septembre ou octobre, et cela est bien différent des mesures prises par ses collègues du Manitoba à la suite des plaintes de la population.

L'autre question est toujours sans réponse. Le groupe de Brandon, que le ministre a semblé calomnier, est-il le comité de l'emploi d'hiver dont on a parlé?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): J'ai vu les noms mais ne peux m'en souvenir. Le député de Brandon-Souris possède ces renseignements. Il me dit qu'il est prêt à prendre la parole à la Chambre et, si c'est nécessaire, à soumettre toute la question à l'attention de la Chambre. Je vais lui demander de le faire à cause des déclarations du député de Kenora-Rainy-River et des questions qu'il a posées.

L'hon. M. Pearson: Le ministre a sévèrement accusé un groupe de citoyens de Brandon. Il devrait certainement nous dire de quel groupe il parle. Pour être juste à l'égard du comité civique du travail d'hiver de Brandon, il devrait nous dire si c'est le groupe dont il a parlé.

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Je suis presque certain que ce n'est pas le groupe désigné sous le nom du comité du travail d'hiver.

M. Denis: Dans les détails du crédit, en page 8, figurent un montant de \$157,000 pour les lieux historiques et un montant de \$1,113,500 pour les routes principales des parcs nationaux. Le ministre peut-il nous dire quelle partie de ces montants est ou sera dépensée dans la province de Québec? Il a également parlé d'un programme de coopération entre le gouvernement fédéral et les provinces. Le ministre voudra-t-il dire au comité quel programme de coopération existe actuellement entre la province de Québec et le gouvernement fédéral? Nous dira-t-il également combien de personnes, dans la province de Québec, ont été embauchées en vertu du programme de collaboration dont il a parlé?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): La réponse à cette question est bien simple. Il n'existe pas d'accord avec la province de Québec au sujet du programme de collaboration.